

REPUBLIQUE DU TCHAD

CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION

PRESIDENCE DU CONSEIL MILITAIRE
DE TRANSITION

PRIMATURE



UNITE-TRAVAIL-PROGRES

COMITE D'ORGANISATION DU DIALOGUE
NATIONAL INCLUSIF

EQUIPE N° 2 DE MISSION DE
CONSULTATION
DES PROVINCES DE KANEM ET
BARH EL GAZEL

RAPPORT DE L'EQUIPE N° 2
DE MISSION DE CONSULTATION DES FORCES VIVES NATIONALES
DANS LA PROVINCE DE BARH EL GAZEL

Par

- Président : ISSA ABDAMANE TCHOUNGOULI ;
- Vice- Président : SALEH TATA SOUGOUMA ;
- Rapporteur : MOUSSA ABAKAR ZENE ;
- Rapporteur 1^{er} Adjoint : AHMAT ISSA ISSAKA ;
- Rapporteur 2^e Adjoint : ACHTA ABAKAR HAMID ;
- Conseillers : BRAHIM BEN ALI ;
YAMNAL PATRICIA SUITAN.

Membres de l'équipe de mission

- **M. ABEL DELPOUA SEWA**
- **Dr GUIRAYO JEREMIE**
- **MME YANMAL PATRICIA SUITAN**
- **YOUSOUF MAHAMADOU AFFONO**

Fait à Moussoro, le 30 Octobre 2021

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| MOTION DE REMERCIEMENTS | 03 |
| INTRODUCTION | 04 |
| METHODOLOGIE DE TRAVAIL | 04 |
| CEREMONIE D'OUVERTURE | 04 |
| DEROULEMENT DES TRAVAUX EN ATELIER | 06 |
| Thématique 1. Paix, Cohésion Sociale et Réconciliation Nationale | 06 |
| Thématique 2 : Forme de l'Etat, Constitution, Reformes Institutionnelles et Processus Electoral | 08 |
| Thématique 3 : Droits Humains, Libertés Fondamentales et les Droits de la Défense | 10 |
| Thématique 4: Politiques publiques sectorielles | 12 |
| Thématique 5 : Questions Sociétales | 13 |
| CEREMONIE DE CLÔTURE | 19 |
| MOTION DE RECOMMANDATIONS | 19 |

MOTION DE REMERCIEMENTS

Nous participants et participantes au pré-forum du Dialogue national Inclusif,

Remercions le Gouverneur de la Province de Barh El Gazel pour son appui multiforme ayant permis la réussite de ces assises ;

A la délégation de CODNI pour leur disponibilité et leurs conseils à la réussite de ces assises

Aux participants pour leur assiduité pendant les travaux ;

A la presse pour leur couverture médiatique.

Fait à Moussoro, le 30 Octobre 2021

Les participants

INTRODUCTION

La seconde étape de l'équipe N°2 du CODNI sur la consultation des forces vives de la nation est la zone du Barh El Gazel (Moussoro). Ce présent rapport se veut une restitution fidèle des travaux de consultation des forces vives tchadiennes dans la dite province sur le Dialogue National Inclusif. Ces assises se sont déroulées du 28 au 31 octobre 2021 dans les locaux de la résidence du Gouvernorat de la province du Bahr el Gazel.

Elles s'inscrivent dans le cadre d'un ensemble d'activités mises en œuvre par le Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif en prélude à la tenue dudit Dialogue dont, il a la charge de préparer et d'organiser conformément au Décret de création N°102/PCMT/PMT/2021 du 02 juillet 2021.

L'objectif de cette activité contenu dans la note d'Orientation N°001/CODNI/2021 du 09 octobre 2021 relative aux missions de consultation des Forces Vives Nationales de l'intérieur et de l'extérieur du pays au sein de la Diaspora vise à :

- Diagnostiquer l'Etat de la Nation et poser les bases d'un nouveau contrat national ;
- Faire la situation du pays par les Forces Vives Nationales de chaque Province et celles de chaque pays ou zone géographique de regroupement de la Diaspora, en mettant l'accent sur les préoccupations fondamentales aux plans sociopolitique et sécuritaire ;
- Recueillir les propositions concrètes de réformes suggérées par les Forces Vives locales et celles de la Diaspora.

Le présent rapport s'articule autour des points suivants : Remerciements, Introduction et la conclusion. Il prend en compte la méthodologie, la cérémonie d'ouverture, la synthèse des conclusions et recommandations de la consultation, la cérémonie de clôture et les observations pertinentes faites lors du déroulement des travaux.

I. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Conformément à la note d'Orientation N°001/CODNI/2021 du 09 octobre 2021 relative aux missions de consultation des Forces Vives Nationales de l'intérieur et de l'extérieur du pays au sein de la Diaspora, la consultation a été conduite selon une démarche participative et inclusive recommandée par le principe de la totale liberté d'expression qui reste et demeure le point fondamental de cette activité. Ce choix vise à permettre aux participants d'aborder librement et aisément toutes les questions inscrites dans la grille élaborée par le CODNI pour la collecte des propositions de solutions concrètes et tout autres qu'ils estiment omis de cette liste. Car selon le PCMT : « Je serai le garant de ce dialogue qui n'éludera aucun sujet d'intérêt national ».

Pour ce faire, un accent particulier sera mis sur les propositions de solutions concrètes à chacun des problèmes soumis à l'examen.

Il faut noter par ailleurs que trois étapes majeures ont constitué les temps forts de cette cérémonie : une étape d'ouverture, une étape des travaux à proprement parler et une dernière étape de clôture.

II. CEREMONIE D'OUVERTURE

Après la mise en place terminée des participants, la cérémonie d'ouverture s'est officialisée par le Gouverneur de la province de Barh El Gazel avec la mission de CODNI venue de Ndjamen.

Dans son mot introductif, le Chef de mission CODNI, M. ABEL DELPOUA après ses mots de salutation et de remerciements à l'endroit des Autorités ainsi que la population pour la qualité d'accueil dont la mission a fait l'objet à son arrivée, a demandé d'observer une minute de silence à la mémoire du feu Maréchal du Tchad, **IDRISS DEBY ITNO**, tombé sur le champ d'honneur, arme à la main en défendant l'intégrité territoriale. Il a retracé le contexte de la création et l'historique du Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif (CODNI) en s'appuyant sur l'engagement et la volonté manifeste du Président du Conseil Militaire de Transition, le Général de Corps d'Armée **MAHAMAT IDRISS DEBY ITNO**. Il a ensuite clarifié l'importance de ces assises en situant les différentes thématiques qui sont :

- 1- Paix, Cohésion sociale et Réconciliation Nationale ;
- 2- Forme de l'Etat, Réforme Institutionnelle et Processus Electoral ;
- 3- Droits Humains et Libertés Fondamentales ;
- 4- Politiques Publiques Sectorielles ;
- 5- Questions Sociétales.

En prenant la parole, le Gouverneur de la Province de Barh El Gazel, dans son mot d'ouverture, a souhaité la bienvenue à la mission de CODNI et aux participants. Il a salué la présence massive et prompte des différentes couches conviées pour leur mobilisation. Il a aussi retracé l'historique de la mise en place du Conseil Militaire de Transition après la disparition brutale du Maréchal du Tchad **IDRISS DEBY ITNO** et ayant abouti aujourd'hui à une stabilité du pays puis la mise en place des différents organes de la transition, plus particulièrement le CODNI, organe chargé de faire un diagnostic sur les maux qui minent la stabilité de notre pays. Il a exhorté les participants d'être assidus et de débattre de tous les sujets sans tabou dans le respect mutuel.

Après le retrait des officiels, la mission a donné des conseils et des orientations concernant la mise en place d'un Présidium pour conduire les travaux de ces assises. Ainsi, les participants ont proposé par consensus un bureau de présidium qui a été adopté par acclamation. Ce bureau est composé comme suit :

- Président : ISSA ABDAMANE TCHOUNGOULI ;
- Vice- Président : SALEH TATA SOUGOUMA ;
- Rapporteur : MOUSSA ABAKAR ZENE ;
- Rapporteur 1^{er} Adjoint : AHMAT ISSA ISSAKA ;
- Rapporteur 2^e Adjoint : ACHTA ABAKAR HAMID ;
- Conseillers : BRAHIM BEN ALI ;
YAMNAL PATRICIA SUITAN.

Installé par le Chef de mission, le Présidium a remercié l'assistance pour la confiance placée en leur modeste personne et a demandé la contribution de tout un chacun pour la réussite de ces assises. L'assistance a donné mandat au Présidium de proposer des personnalités à la tête de différentes thématiques pour mieux conduire les travaux en groupe. Le Présidium a demandé une permission de quelques minutes pour ce travail.

A la reprise des travaux, le Présidium a fait la lecture de ces propositions qui furent adopter par acclamation. Les groupes constitués ont été orientés sur leur thématique.

La plénière est suspendu à 16H 30mn pour permettre à chaque groupe de poursuivre les travaux pour une reprise le 30 Octobre à 9h 00.

III. DEROULEMENT DES TRAVAUX EN ATELIER

Conformément à la note de présentation élaborée par le CODNI, chaque groupe de travail désigne un président pour faciliter le débat et un rapporteur. La traduction s'est faite dans la langue locale afin de permettre aux participants de comprendre le bien fondé du travail. Chaque membre du groupe doit s'exprimer librement.

Les travaux se sont déroulés principalement autour des questionnaires contenues dans la grille proposée par le CODNI et qui se rapporte aux TDRs. Aussi, faut-il noter que le présidium a choisi comme mode de présentation des synthèses, la restitution des travaux en plénière par les rapporteurs des groupes thématiques, suivies des débats et adoption des propositions.

a. Thématique 1. Paix, Cohésion Sociale et Réconciliation Nationale

➤ Justice et Egalité des Citoyens

1. Nous proposons les mesures suivantes pour éradiquer l'injustice et l'égalité des citoyens :
 - ✓ Pratiquer effectivement la justice sociale, l'égalité et l'équité pour tous les citoyens devant les textes de la république ;
 - ✓ Prendre des mesures pour l'accès égalitaire de tous les tchadiens sans aucune distinction aux charge publique ;
 - ✓ Repenser et promouvoir le vivre ensemble et la culture de la fraternité pour favoriser la cohésion sociale ;
2. Pour éradiquer l'impunité dans notre pays et garantir l'égalité des citoyens devant la loi, le groupe propose ce qui suit :
 - ✓ Restaurer l'Etat de droit ;
 - ✓ Faire en sorte que les citoyens soient égaux devant la loi ;
 - ✓ Faire en sorte que le droit soit dit de la même manière pour tous ;
 - ✓ Prendre des dispositions pour que les décisions de la justice soient exécutées de la même manière pour tous les citoyens, sans distinction aucune.

➤ Cohésion Sociale et Diversité Culturelle

1. **Ce que divise les tchadiens se traduit par :**
 - ✓ L'injustice sociale qui est un facteur des frustrations, des déchirures du tissu social, des rebellions respectives et de l'impunité ;
 - ✓ La mauvaise gestion des conflits éleveurs-agriculteurs ;
 - ✓ L'ignorance ;
 - ✓ Le non-respect, le mépris ou le rejet de l'autre ;
 - ✓ La question de la dia ;
 - ✓ La question de l'accès au poste de responsabilité.
2. Pour que le pluralisme et la diversité culturelle deviennent davantage les traits caractéristiques de notre pays, nous devons :
 - ✓ Faire en sorte que ce pluralisme et cette diversité culturelle soient partout et dans tous les secteurs ;
 - ✓ Promouvoir et valoriser le pluralisme et la diversité culturelle de manière égalitaire dans tous les médias publics ;
3. Ce qu'il faut faire pour la sauvegarde de la diversité sociale et culturelle est de :
 - ✓ Mener une grande sensibilisation sur le respect des valeurs républicaines, contre l'intolérance religieuse et l'instrumentalisation des citoyens à fins politiciennes ;
 - ✓ Mener une politique qui met en valeur les diversités sociales et culturelles de chaque province.
4. Les principales causes des conflits communautaires sont :

- ✓ L'inégalité d'accès aux ressources naturelles, particulièrement à l'eau et au pâturage ;
 - ✓ La mauvaise gestion des terroirs marquée par l'inégalité d'accès à la terre ;
 - ✓ Les pratiques discriminatoires ;
 - ✓ Le non-respect des couloirs de transhumances ;
 - ✓ La partialité des autorités administratives, politiques et militaires qui restent une source de la récurrence des conflits intercommunautaire ;
 - ✓ La persistance de certaines pesanteurs socio-historiques.
5. Pour régler efficacement les conflits communautaires, il faut :
- ✓ Renforcer le programme de l'hydraulique pastoral par la multiplication des points d'eau ;
 - ✓ Redéfinir et réactualiser les couloirs de transhumance ;
 - ✓ Imposer le respect du calendrier agricole ;
 - ✓ Relever systématiquement de leur fonction toutes les autorités administratives et militaires devenues éleveurs par procuration

➤ **Force de Défense et de Sécurité au service de l'Unité Nationale et de la Paix**

1. Les forces de défenses et sécurité peuvent jouer le rôle d'un agent de développement à travers les missions régaliennes de défense de l'intégrité du territoire et de la sécurité des institutions sont bien exercés par le FDS. Toutefois, les FDS n'assurent pas leur rôle de protéger les personnes et les biens et de contribuer au développement du pays. Alors elles peuvent bien jouer et valoriser le rôle d'agent de développement, mise en musique par les services de génie militaire.
2. Pour que l'armée soit perçue par les citoyens comme une armée véritablement nationale, il faudrait renforcer de façon équitable la représentativité géographique de toutes les composantes de la nation tchadienne, de toutes les communautés tchadiennes en son sein.
3. Les Forces de Défense et de Sécurité sont une fierté nationale à l'extérieur du pays. Leurs actions sont saluées autant pour leur bravoure que leur professionnalisme.

➤ **Réconciliation Nationale et Paix Durable**

1. Pour remédier les échecs quasi systématiques des accords de paix avec les politico-militaires, il faut :
 - ✓ Faire en sorte que les clauses des accords aient une valeur contraignante aussi bien pour l'Etat que pour les politico-militaires ;
 - ✓ Traiter de manière diligente les préoccupations liées au retour des politico-militaires dans les rangs de l'armée régulière, notamment :
 - ✓ L'actualisation et la mise en œuvre effective d'un vaste programme de démilitarisation, de démobilisation et de réinsertion (DDR) des anciens éléments des groupes politico-militaires ;
 - ✓ L'intégration des éléments dans les Forces de Défense et de Sécurité et dans la fonction publique ;
 - ✓ La reconnaissance des grades acquis dans les rebellions ou supposés comme tel.
2. Pour réussir une paix durable, nous pouvons relever les facteurs ci-dessous :
 - ✓ La participation de toutes les forces vives de la nation au dialogue national inclusif, sans discrimination aucune ;
 - ✓ La volonté politique sincère de toutes les parties prenantes à œuvrer pour la réussite de cette rencontre et leur engagement à mettre en œuvre les résolutions et recommandations qui en sont issues :

- ✓ Le pardon sincère, une amnistie générale et des mesures de grâce à tous les groupes politico-militaires qui accepteraient de renoncer à la lutte armée.

b. Thématique 2 : Forme de l'Etat, Constitution, Reformes Institutionnelles et Processus Electoral

➤ **Constitution et Institutions**

1. La proposition de forme de l'Etat la mieux adaptée pour notre pays est un Etat unitaire fortement décentralisé avec des collectivités véritablement autonomes.
2. La création du SENAT à côté de l'Assemblée Nationale contribuera à renforcer la Démocratie de notre pays.
3. A l'instar de la constitution de 1996, le recours à un referendum pour l'adoption de la constitution est un signal fort de renforcement de notre démocratie.
Le referendum permet à chaque Tchadienne et à chaque Tchadien de se prononcer sur la Loi fondamentale de notre pays.
4. Ces institutions qui existaient dans la constitution de 1996 avaient bien fonctionné et renforcé notre démocratie. Il y a que le Haut Conseil des chefferies traditionnelles qui est une institution nouvelle. Par ailleurs, la bonne gouvernance donnerait plus d'importance aux valeurs morales, de même, la création d'une cour de cassation et d'un conseil d'Etat consacrerait le redressement de l'appareil judiciaire dans notre pays.
Tout en veillant à modérer leur train de vie, la prise en compte de toutes ses institutions dans la future constitution serait un gage de raffermissement de la bonne gouvernance dans notre pays.
5. La séparation de pouvoir dans notre pays est purement textuelle. Dans le fait, il reste encore beaucoup à faire.
Il faut rendre la justice indépendante du pouvoir exécutif. Il faut faire que le fonctionnement du pouvoir législatif soit vraiment exercé dans l'indépendance.
6. Le fonctionnement de la justice dans notre pays pose problème et mérite qu'une attention particulière lui soit accordée.
Il faut prendre des mesures rigoureuses pour lutter contre la corruption en milieu judiciaire, et traduire les juges corrompus devant les juridictions. Dans ce sens, le conseil supérieur de la magistrature doit servir de façon implacable contre les magistrats véreux.

➤ **Administration du Territoire et Gouvernance Locale**

- 1.1 Il faut procéder à des relèves des autorités après une certaine durée de fonction, car l'expérience a prouvé que bien de nos autorités administratives et militaires se maintiennent même au-delà de 5 années dans la même localité.
Il faut veiller à ce que les responsables administratifs et militaires ne deviennent pas des éleveurs par procuration dans leurs circonscriptions respectives.
- 1.2 Le bilan des communes depuis leur mise en place est très mitigé. Le citoyen a l'impression que tout est une guerre de positionnement entre les conseillers municipaux et le maire pour la succession.
Le mode de fonctionnement des communes a lui-même constitué un problème. Car les fonctions des conseillers ne sont pas énumérées, alors que les maires perçoivent des indemnités, sont véhiculés, ce qui attirent la convoitise des autres conseillers et nuit au bon fonctionnement des communes et des relations professionnelles et interpersonnelles.

1.3 La chefferie traditionnelle peut jouer un rôle de stabilité, de cohésion sociale et de développement au sein de nos communautés.

En termes de réforme, il faut restructurer les chefferies traditionnelles et ne retirer que celles qui ont une existence réelle reconnue par l'histoire et la géographie et supprimer toutes les autres chefferies traditionnelles artificielles et inconnues de la mémoire collective, qui ne disposent même d'assise territoriale.

En fait, la création, la suppression, le réaménagement et la réhabilitation des chefferies traditionnelles doivent être dictées essentiellement par le souci de préserver les valeurs intrinsèques des us et coutumes.

Il faut que l'Etat reconnaisse et applique les règles de dévolution des chefferies traditionnelles en cas de décès d'un chef traditionnel.

Pour que la chefferie traditionnelle joue un rôle important dans la gouvernance de notre pays, d'autres réformes peuvent être mises en œuvre :

- Actualisation de la Loi N° 013 portant statut et attributions des autorités coutumières et traditionnelles ;
- Délimitation des ressorts territoriaux des chefferies traditionnelles ;
- Création des chefferies traditionnelles avec ressort territorial bien défini, afin d'éviter des conflits.

Il faut imposer la non-ingérence des autorités civiles et militaires dans le domaine de la chefferie traditionnelle et préserver la dignité et l'honorabilité des chefs traditionnels.

➤ **Partis Politiques et Processus Electoral**

1.4 Pour permettre à un président élu de bien exécuter le programme politique sur la base de laquelle il a été élu, il est souhaitable que la durée du mandat présidentiel soit de 7 ans.

Pour les Sénateurs, leur mandat devrait être inférieur à celui du président. Un mandat de 6 serait idéal pour les Sénateurs.

Enfin, les députés devraient avoir un mandat inférieur à celui des sénateurs : un mandat de 5 ans pour les députés serait idéal.

1.5 D'abord il faut commencer à limiter le nombre pléthorique des partis politiques qui est plus de 200 actuellement, en fixant des critères objectifs de création, de repêchage ou de fusion.

Ensuite il est souhaitable que l'Etat n'accorde des subventions qu'aux partis qui participent pleinement et activement aux différentes élections organisées.

Enfin, il est souhaitable que l'Etat s'engage à verser régulièrement aux partis ayant participé aux différentes élections. Leurs subventions de fonctionnement et procèdent au remboursement des frais de campagne après chaque élection, conformément aux textes de la République.

1.6 - le rôle de la CENI doit être redéfini tant au niveau central qu'au niveau décentralisé ;

- La composition de la CENI doit refléter le consensus de tous les acteurs concernés, majorités et oppositions confondus ;
- Le recensement électoral doit être précédé d'un recensement général de la population et de l'habitat.

c. Thématique 3 : Droits Humains, Libertés Fondamentales et les Droits de la Défense

Question 1 :

Réponse : Globalement, elle est garantie quand nous considérons la liberté d'expression, la liberté d'association, la liberté de presse. Mais à l'échelle de la province, la recrudescence des conflits agriculteurs-éleveurs et les traitements qui suivent dans ces cas mettent à l'exercice des libertés et droits de l'homme à cause des amendes colossales fixées et le traitement inhumain et dégradant infligé aux diverses personnes incriminées

Question 2 :

Réponse : pour améliorer la situation des droits de l'homme, il faut sanctionner sévèrement les auteurs de violation de droit de l'homme quelque soient leur rang social, leur appartenance pour faire renaitre la confiance au sein de la communauté

Réponse : les dispositions à prendre pour garantir le plein exercice du droit de vote à chaque citoyen passe prioritairement par l'organisation d'un recensement électoral fiable. Il faut également s'assurer que tous les citoyens aient leur carte électorale et procéder à la formation des citoyens pour qu'ils puissent mieux maîtriser les procédures et mécanismes de vote.

Q3 :

Réponse : garantir la transparence au processus électoral dans notre pays impose de :

- ✓ Créer les conditions de participation au vote de tous les citoyens
- ✓ Examiner tous les recours formulés par les citoyens lors des contentieux électoraux et y donner suite pour rendre la confiance à tous les électeurs
- ✓ Disposer d'un fichier électoral fiable et constamment mis à jour
- ✓ Organiser des élections transparentes, libres et crédibles.

➤ Liberté de la Presse et Rapports Média-Pouvoirs Publics

Q1 :

Réponse : la presse est vraiment libre dans notre pays mais son contenu a parfois tendance à la diffamation et aux attaques personnalisées contre certains citoyens cibles

Q2 :

Réponse : pour renforcer la liberté de la presse dans notre pays et par conséquent dans les provinces, les propositions suivantes sont à considérer :

- ✓ Respecter les règles d'éthique et déontologie régissant la profession
- ✓ S'affranchir de l'autocensure ;
- ✓ Tenir compte de leur mission locale en facilitant le dialogue, la compréhension mutuelle, la prévention et le règlement des conflits ainsi que la cohésion sociale.

❖ Au Gouvernement de :

- ✓ Vérifier à la professionnalisation du métier de journalisme ;
- ✓ Assurer un accès équitable aux medias publics et privés et éviter la monopolisation d'Etat ;
- ✓ Concevoir une politique nationale de communication pour le développement ;
- ✓ Faciliter l'accès des medias aux sources d'informations ;

- ✓ Augmenter l'aide à la presse
- ✓ Créer un centre de formation initiale et continue des journalistes ;
- ✓ Renforcer les capacités des stations provinciales en vue de promouvoir les valeurs économiques, culturelles et sociales en consolidant la paix, l'unité nationale, la cohésion sociale et vivre ensemble ;
- ✓ Multiplier les maisons des medias dans les provinces ;
- ✓ Accorder un statut particulier aux fonctionnaires du ministère de la communication
- ✓ Veiller à l'application stricte des textes régissant l'exercice de la liberté de la presse, à la déontologie et l'exercice du métier de journalisme ;
- ✓ Renforcer les dispositions légales relatives aux communications digitales.

➤ **Les Traitements Inhumains et Dégradants, Tortures, Détentions Arbitraires, Disparitions Arbitraires, Disparitions Forcées**

Q1

Réponse : certes ces pratiques et ces traitements inhumains sont interdits de manière formelle par les juridictions nationales.

Ce pendant, dans les faits ces pratiques continuent à être appliquées par certains éléments de la force de l'ordre. A titre d'exemple, la torture appelée "**ARBATTACHAR**" est toujours en vigueur dans certaines de nos provinces.

➤ **Droits des Personnes Vulnérables**

Q1 :

Réponse : la grande difficulté des handicapés est leur insertion sociale et professionnelle à cause de leur handicap.

L'Etat devra veiller à créer les conditions pour permettre ou faciliter cette insertion et assurer ainsi une protection optimale de cette frange de la population vulnérable.

Pour les femmes et les enfants, il faut créer les conditions juridiques et application des lois permettant d'une protection légale de cette population cible, souvent victime des violences.

Q2 :

Réponse : L'Etat doit réprimer toutes les violences faites à l'encontre de ces personnes.

Q3 :

Réponse : IL faut créer une forme de discrimination positive en faveur de ces personnes.

➤ **Sécurité Sociale et Institutions des Prévoyances Sociales**

Q1 :

Réponse : l'inexistence d'une couverture de santé universelle est véritablement un handicap majeur dans notre pays et fait que la politique en matière de sécurité sociale ne répond pas aux attentes du pays

Q2 :

Réponse: la misère que vivent les retraités pour la perception de leurs allocations de retraite en constitue une preuve édifiante.

La précarité des moyens d'existence empêche de souscrire à des formes d'assurance diverses pour la protection sociale

Q3 :

Réponse : l'Etat devra mettre en œuvre le projet de la couverture sanitaire universelle pour permettre aux plus démunis de faire face aux difficultés quotidiennes d'existences.

d. Thématique 4: Politiques publiques sectorielles

➤ Conditions d'amélioration des politiques sectorielles

Question1 :

Reponse1 : Le Tchad dispose des potentialités dans les secteurs de l'agriculture, élevage, eau, mine et de l'énergie renouvelable.

- Exploiter ces richesses pour permettre de restructurer et de diversifier les sources de revenu
- Mettre en place des dispositifs de suivi et contrôle rigoureux des ressources publiques
- Renforcer la capacité technique des agents pour la formation
- Assurer la transparence budgétaire et mettre des mécanismes de recevabilité pour rendre compte aux citoyens
- Veiller à la performance dans la mobilisation des ressources (efficacité et efficience)

Question2

Pour améliorer les climats d'affaires en vue du développement économique, il est recommandé de :

Réponse 2 : Mettre en place un cadre législatif et réglementaire favorisant la création des entreprises

- Adopter une politique fiscale et payer des dettes intérieures des opérateurs économiques
- Renforcer, organiser et encadrer les opérateurs économiques

Question 3

Réponse 3 : La politique urbaine durable envisagé sera axée sur des actions suivantes

- Maitriser l'accroissement de la population urbaine et rurale pour l'adoption d'un plan d'aménagement territoriale (plan urbain et provincial)
- Mettre en place d'un système de drainage d'assainissement et de salubrité urbaine et rurale
- Promouvoir la lutte contre les pollutions et les occupations anarchiques
- Promouvoir, l'accès des populations à l'eau potable et l'habitation décent.
- Mise œuvre la politique de l'ODD (objectif du développement durable)

Question 4

Réponse 4 : La politique à envisager pour répondre aux exigences de qualité de vies il faut :

- Investir dans le monde rural en créant des emplois aux jeunes ruraux
- Mettre en place la politique de planning familial

Question5

Réponse 5 : Pour combler les insuffisances relevées dans les politiques publiques sectorielles, il comporte :

- Créer les structures bancaires spécialisées dans les financements des secteurs spécifiques
- Augmenter le volume des capitaux étrangers pour le financement des secteurs productifs ;
- Créer un cadre de vie propice à l'épanouissement du bien-être des populations

Question 6

Réponse 6 : La valorisation du capital humain repose sur les actions suivantes :

- Développer une politique de formation technique et professionnelle de qualité
- Promouvoir l'accès aux soins et aux services socio-éducatifs de qualité
- Développer une politique de formation emploi permettant de créer des opportunités d'embauche en faveur de la jeunesse
- Renforcer les capacités techniques, humaines et des matériels des structures de formation.
- Améliorer l'accès, l'équité et de la qualité de centre de formations.

Question 7

Réponse 7 : L'économie tchadienne est basée essentiellement d'une part, sur les industries extractives, notamment l'exploitation des ressources pétrolières et d'autre part sur les cultures rentes (coton) ;

Ce qui rend vulnérable aux chocs exogènes (baisse des prix des produits des bases ou matière première)

Question8

Reponse8 : Diversifier l'activité économique par l'exploitation des autres potentialités et des opportunités telles que l'agriculture, élevage, les mines :

- Mettre en place des politiques économiques de compétitivités dans les provinces

Question : 9

Réponse 9 : Les lois, les institutions et les mécanismes des suivis ne concourent pas à assoir une bonne gouvernance, raison pour laquelle de la légèreté du système de contrôle, du laxisme et de la corruption.

e. Thématique 5 : Questions Sociétales

➤ Questions liées à l'éthique, aux comportements et aux valeurs

Question 1 : quelles politiques et mesures adéquates à adapter pour faire face à la dégradation de l'éthique et valeurs morales, traditionnelles et religieuses dans notre pays ?

Réponse : Enseigner l'éthique dans les écoles ;

-Promouvoir les valeurs morales ;

-Donner une place de choix aux traditions dans nos différentes cérémonies (officielles et privées ;

Question 2 : Comment faire pour mettre efficacement en interaction les valeurs modernes, traditionnelles et religieuses ?

Réponse : nous recommandons à l'état de :

- Adopter une politique de promotion des valeurs morales fondamentales modernes

Et traditionnelles, religieuses et culturelles basées sur l'amour du vivre ensemble et de la citoyenneté ;

-Sensibiliser la population pour le respect des symboles et les lois de la république et au dévouement du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit ;

- Mettre au cœur de la sensibilisation les autorités traditionnelles pour conscientiser la population sur le choix politique en matière de démocratie, d'éducation, d'information et de politique sociale ;

Nous recommandons aux partis politiques de jouer leur rôle dans l'exercice de la démocratie en conscientisant positivement la population.

Question 3 : comment faire pour inculquer aux citoyens un bon usage des réseaux sociaux ?

Réponse : pour un bon usage des réseaux sociaux, il est nécessaire de mettre en place une politique de réglementation relative à l'utilisation de cette technologie introduite récemment dans notre pays.

- Adopter une politique de protection des jeunes contre la cybercriminalité et le cyber délinquance ;

- Fournir des efforts pour l'appropriation des nouvelles technologies de la communication et de l'information sur l'ensemble du pays ;
- Réaliser l'inclusion numérique ;
- Renforcer les capacités en ressources humaines en qualité et quantité dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ;
- Et aussi sensibiliser fortement les citoyens sur les bienfaits et sur les risques de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

La moralisation de la vie, la lutte contre la corruption, les détournements, les prévarications et les prédatons de toutes sortes.

Question 1 : Que faire pour donner à la gouvernance de notre pays une image saine et digne d'une société tournée vers le développement et le progrès social ?

Réponse : instituer auprès de la présidence de la république une structure en charge de la moralisation de la vie publique pour concevoir, exécuter, suivre et évaluer la politique

gouvernementale en termes de moralisation de la vie de la nation , Appelée : HAUTE AUTORITE DE L'ETHIQUE et de la BONNE GOUVERNANCE.

- Faire élaborer, adopter et appliquer des codes d'éthique et de déontologie pour tous les corps de l'état civils et militaires et organiser dans chaque département des sessions de remises à niveau des agents publics par rapport aux clauses déontologiques et d'éthiques.
- Faire aboutir le processus d'adaptation du code d'éthiques des marchés publics élaborés sur financement de la B.A.D ;
- Encadrer et faire suivre une bonne conduite d'éthique au sein des organisations comme les partis politiques et les entreprises.
- Bannir les nominations complaisantes à des hautes fonctions de l'état et aux postes techniques.

Question 2 : Que faut-il faire davantage pour lutter contre la corruption, l'enrichissement illicite et les abus des biens publics ?

Réponse : Nous avons formulé quelques recommandations aux acteurs majeurs :

- Nous demandons au Gouvernement d'adopter les documents d'enquête nationale sur la perception de la corruption au Tchad en vue de mettre en place une politique de lutte contre la corruption ;
- De créer une commission nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite indépendante pouvoir exécutif et dirigée par une personnalité indépendante, jouissant d'une crédibilité et d'une moralité irréprochable.
- Mettre en place les dispositions des instruments Internationaux de lutte contre la corruption, ratifiées par le Tchad.
- Nous demandons au parlement d'exiger la production régulière par le Gouvernement du projet de loi de règlement à l'issue de chaque exercice budgétaire.
- Nous demandons également à la société civile de jouer son rôle d'éveil des consciences à la citoyenneté et aux medias de jouer leur rôle d'information, de promotion de la culture du civisme ;
- D'informer, de sensibiliser et de former la population sur les méfaits de la corruption ;
- De continuer à dénoncer les faits de corruption dont elle est témoins ;
- De créer un réseau des associations de défense des droits humains sur la corruption.

➤ Des Chefferies Traditionnelles

Les chefs traditionnels sont les gardiens de nos valeurs morales, ils sont également garant de nos us et coutumes.

Question 1 : Quelle place et quel rôle faut-il accorder aux chefs traditionnels pour leur pleine participation au développement de leur communauté respectives ?

Réponse : Les chefs traditionnels occupent une place de choix et jouent le haut rôle dans l'échiquier des activités menées dans les communautés. pour leur participation active au développement de leurs communautés respectives. IL faut redorer la dignité et l'honorabilité des chefs traditionnels pour qu'au regard des femmes et des hommes de leur ressort territorial

et des autres communautés, au regard des organisations de la société civile et des associations des droits de l'homme leurs avis et leurs orientations comptent. Il faut faire en sorte que les autorités administratives et militaires ne les humilient pas, ne les dégradent pas de leur rang.

Question 2 : quel rôle peuvent-ils jouer entre les différentes communautés ?

Réponse : Le principal rôle que les chefferies traditionnelles peuvent jouer entre les différentes communautés est celui d'interface pour la cohabitation pacifique et sociale en raison de leur pouvoir de conciliation qui mérite d'être renforcé.

Question 3 : Quel rôle peuvent-ils jouer entre leurs communautés respectives et les pouvoirs publics ?

Réponse : LES chefs traditionnels peuvent jouer un rôle de relai entre leurs communautés respectives et les pouvoirs publics qui gagnerait à assurer une formation continue aux leaders traditionnels sur les valeurs de cohabitation pacifique et du vivre ensemble.

Question 4 : Quel type de collaboration peut-on développer entre la chefferie traditionnelle, les leaders religieux et la société civile ?

Réponse : Une collaboration étroite faite de concertation permanente entre les autorités traditionnelles et les leaders religieux et ceux des organisations de la société civile est à développer pour le bien-être des populations

- L'état veillera à la corrélation à la coordination et à la cohérence de leurs actions.

➤ **Les congrégations religieuses**

Question 1 : que faut-il faire pour promouvoir davantage la laïcité de l'Etat ?

Réponse : nous recommandons à l'Etat de :

- Traiter à l'égalité les religions dans les manifestations diverses
- Organiser des manifestations de brassage des religions en commençant par les enfants et les étendre aux adultes
- Favoriser les manifestations communes inter-religieuses à l'exemple des prières interconfessionnelles.

Question 2 : quel rôle l'Etat peut-il jouer pour garantir la laïcité de l'Etat

Réponse : l'Etat peut appuyer à l'égalité, les différentes confessions religieuses dans l'accomplissement de leurs missions afin de garantir la laïcité de l'Etat, la cohabitation pacifique et le vivre ensemble en renforçant leur capacité et en les encourageant dans les actions des sensibilisations des populations.

Question 3 : que peut faire l'Etat pour aider les confessions religieuses à mieux jouer leur rôle dans la quête de paix sociale, ainsi que pour la paix intra et inter religieuse

Réponse : dans la quête de la paix sociale et de la paix intra et inter religieuse, l'Etat peut contribuer activement en aidant les confessions à renforcer le pouvoir de conciliation des autorités religieuses.

➤ **Question de la dia :**

Question : la Dia est une pratique acceptée dans certaines communautés de notre pays ?

Que doivent faire les pouvoirs publics pour éviter un usage généralisé de cette pratique, qui met en mal le vivre ensemble entre les communautés qui la pratiquent et celles qui n'a la reconnaissent pas

Réponse : les pouvoirs publics doivent : dans le cas des crimes, donner la primauté à l'application des peines pénales

- Eviter d'étendre la pratique de la Dia dans les communautés où les Us et Coutumes ne la prévoient pas du tout ;
- Sensibiliser les citoyens sur le vivre ensemble, la cohabitation pacifique et la cohabitation sociale ;
- Sensibiliser les leaders d'opinion, les chefs des communautés et les leaders religieux sur les impacts négatifs de la pratique de la Dia sur le vivre ensemble
- Donner la responsabilité des affaires de Dia, foncier et coutumier aux chefs traditionnelles qui sont garant de la communauté coutumière.

➤ **Le bilinguisme**

Le bilinguisme (français, arabe) fait partie du programme de l'enseignement dans notre pays dès son accession à l'indépendance :

Question : que doivent faire les pouvoirs publics pour que l'enseignement du français et de l'arabe soit davantage une réalité nationale ?

Réponse : la première préoccupation doit porter sur l'instauration des bases d'une politique durable à travers:

- La formation continue des enseignants francophones en arabe et des arabophones en français ;
- La révision de la restructuration des programmes bilingues en tenant compte de la réalité linguistique du pays ;
- Le développement des dispositifs d'apprentissage de deux (2) langues pour les cadres de l'administration.

Question 2 : que faire pour éviter l'amalgame entre les langues officielles et les religions ?

Réponse : pour éviter l'amalgame entre les langues officielles et les religions, il importe de :

- Intensifier la sensibilisation sur la nécessité de séparer les langues officielles (français, arabe et les religions) ;
- Sensibiliser les jeunes pour qu'ils ne soient pas la proie de l'extrémisme religieux ;
- La contractualisation ou intégration des enseignants bilingues formés.

Question 3 : comment faire pour promouvoir le multilinguisme dans notre système éducatif ?

Réponse : élaborer, adopter et mettre en œuvre une stratégie nationale de mise en œuvre du bilinguisme ;

- Multiplier les établissements d'enseignements multi bilingues.

➤ **La Solidarité avec les Couches Vulnérables, la Lutte contre la Précarité et la Pauvreté**

Les questions liées aux couches vulnérables à la lutte contre la pauvreté, au mutilés des genres, à la migration et à l'exode rurale on comme dénominateur commun.

Question 1 : que doivent faire les pouvoirs publics pour résoudre la précarité à laquelle font face les couches vulnérables ?

Réponse : pour réduire les conditions des couches vulnérables, les pouvoirs publics doivent :

- Promouvoir la bonne gouvernance ;
- Concevoir, adopter et mettre en œuvre des politiques et programmes relatifs à la sécurité sociale ;

Question 2 : comment les pouvoirs publics peuvent ils réduire les inégalités et promouvoir la solidarité ?

Réponse : les pouvoirs publics réduiront les inégalités en adoptant, premièrement une véritable politique nationale de droit de l'Homme au Tchad intégrant le droit de l'enfant, de la femme, les droits catégoriels et les droits des personnes vulnérables en promouvant et vulgarisant les principes de la justice, d'égalité, d'équité et de respect des droits humains.

Question 3 : comment les pouvoirs publics doivent ils faire pour contenir l'exode rurale ?

Réponse : les pouvoirs publics peuvent contenir l'exode rurale en promouvant l'entrepreneuriat rural, l'autonomisation des femmes et des jeunes des milieux ruraux et en mettant en œuvre des programmes et des projets qui offrent des opportunités d'emplois, de réduction de la pauvreté et d'épanouissement des jeunes filles et garçons.

➤ **La Dimension Genre et la Promotion de la Femme**

Un effort réel est constaté dans l'évolution du statut de la femme, ainsi que la dimension genre.

Question 1 : que doivent faire les pouvoirs publics pour promouvoir davantage la dimension genre, afin de garantir le progrès social, économique et la femme ?

Réponse : quelques propositions d'actions pour promouvoir davantage la dimension genre :

- Adopter le code des personnes et de la famille ;
- Impliquer davantage les femmes les missions de maintien de la paix ;
- Miser davantage sur la scolarisation et le maintien des filles à l'école.

➤ **Le Trafic d'Enfants**

Le trafic d'enfant est un phénomène nouveau dans notre pays, prend malheureusement des proportions inquiétantes

Question : quelle politique et stratégie à mettre en œuvre pour éradiquer ce phénomène dans notre pays ?

Réponse : quelques recommandations pour éradiquer le phénomène de trafic des enfants :

- Adopter le code des enfants ;
- Construire des centres multifonctionnels des jeunes pour formation, loisir, d'écoute et d'orientation ;
- Exonérer des entreprises nouvellement créées par les jeunes ou au profit des jeunes.

IV. CEREMONIE DE CLÔTURE

La cérémonie de clôture a été présidée par le Gouverneur de la province du Barh El Gazel. A cette occasion, la lecture de la synthèse des travaux a été faite par le rapporteur du présidium, des recommandations et des remerciements ont été adressés par les participants au Gouvernement, au CODNI et aux Partenaires.

Dans son mot de clôture, le Gouverneur de la province du Barh El Gazel a remercié les participants. Il a également remercié l'équipe de la mission de CODNI, conduite par M. ABEL DELPOUA SEWA. Pour lui, la transition doit déterminer les principales orientations du devenir du pays.

Il a aussi rappelé que tout au long de cet atelier, les participants ont échangé sur les thématiques élaborées par le CODNI et la synthèse des travaux des cinq thématiques démontre à suffisance les attentes, pour une réconciliation réelle des Tchadiens, une paix durable et un vivre ensemble harmonieux. Pour lui, tous les Tchadiens doivent prendre conscience et sont condamnés à vivre ensemble.

CONCLUSION

En définitive, il faut retenir que l'organisation de la rencontre de consultation des forces vives dans la province du Kanem en prélude au Dialogue National Inclusif a été une réussite. Les travaux se sont très bien déroulés sans aucun incident. Les participantes et les participants sont satisfaits des thématiques proposées par le CODNI. Il y a eu une parfaite liberté d'expression dans les échanges sur toutes les questions contenues dans le guide des questionnaires.

MOTION DE RECOMMANDATIONS

- Considérant le non-respect des accords de paix signés entre les parties ;
- Considérant l'injustice sociale criarde entre les fils et filles du pays ;
- Considérant irréversibilité du processus démocratique engagé ;
- Considérant l'insuffisance des libertés liées aux droits de l'homme ;
- Considérant l'insuffisance des politiques sectorielles pertinentes liées à la mise en valeurs de nos ressources ;
- Considérant l'insuffisance de l'implication des chefferies traditionnelles dans la gestion des conflits intra et intercommunautaires et la recherche de la paix ;
- Considérant la non application des textes en faveur du genre.

Nous, participants au pré-forum du CODNI dans la province de Barh El Gazel recommandons ce qui suit :

Au Gouvernement :

- D'appliquer dans leur intégralité les accords signés entre les parties dans la recherche de la paix ;
- De garantir l'égalité entre les filles et fils de notre pays ;
- D'organiser des élections libres, transparentes tout en gardant un Etat unitaire fortement décentralisé ;
- De promouvoir l'application des textes conventionnels de droits de l'homme que notre pays a ratifié ;
- De créer une agence nationale de gestion et protection des ressources naturelles ;
- De redorer l'image de la chefferie traditionnelle pour une révision de la Loi 13 pour une meilleure implication dans la gestion des conflits et la recherche de la paix ;
- De vulgariser et faire appliquer les Lois et textes relatifs au genre.

Au CODNI :

- Prendre en compte les résolutions adoptées par nos assises

Aux Partenaires :

- D'accompagner et soutenir le processus transitoire pour une paix durable dans notre pays.

ANNEXES :

LISTE DES PARTICIPANTS

Composition de l'équipe N 1:

Président : MAHAMAT HASSABALLAH BICHARA

Vice-présente : FATIME MAHAMAT NOUR

Rapporteur : MAHAMAT ABDRAMANE SOUGUI

Rapporteur Adjoint : MAHAMAT AL-GONI DAOUD

Conseillers :

- ABDALLAH OUMAR
- SOKOTO ALIFA
- KARBILAH CHOUKOU

Membres :

YOUSOUF AHMAT NOUR
DJIDDI ISSA MAHAMAT
ABDEL MAHAMADOUD OUMAR NAÏM
ABAKAR ALI KALE
BRAHIM KEDELAH GOUKOUNI
CHEREFIE ABDRAMANE
ALI OUMAR
BRAHIM MAHAMAT HASSABALLAH
MAHAMAT ZENE KOREIMI
AHMAT ABAKAR HASSAN

MAHAMAT BADJA

Président : MAHAMAT AMINE ABDERASSOUL

Vice-président : MAHAMAT TAHER ABAKAR

Rapporteur titulaire : HASSANE DJIBRINE HASSANE

Rapporteur adjoint : WATROUM ETIENNE

Conseillers :

KOROM MOLLIMI ;

ALI MAHAMAT OUMAR ;

KADIDJA MAHAMAT ABAKAR ;

FATIME SOULEYMANE ;

FATIME YOUNOUS ;

Membres :

Dr EMMANUEL OUALINA ;

Dr ADAM IBRAHIM ;

MAHAMAT KOSSO MAHAMAT ;

DJIBRINE ABAKAR ABDELKERIM

Composition de l'équipe N°3:

Président : ALI MAHAMAT BILAL

Vice-présente : ISSA BACHAR HAMID

Rapporteur : MAHAMAT ABAKAR MAHAMAT

Rapporteur Adjoint : MAHAMAT ELEFI HAGGAR

Conseillers :

- FATIME SOUGUI HAMID

- ABDELKERIM ABDOULLAYE

- KARBILAH CHOUKOU

Membres :

MAHAMAT IDRIS HOULI

ALLOMATCHE MADAOUA

KHADIDJA YOUSOUF WADIDOUM

NGOUNKENE EMMANUEL

Liste des membres de commission de la politique publique sectorielle

Président : AHMAT DJIDDI HOUMA

Vice Président : YOUSOUF ABBAS

Rapporteur : OUMAR YOUSOUF

Vice rapporteur : WANGMOLEY ELISEE

Conseillers

TARGOTO DIEGO

FATIME AHAMAT

AHMAT MAHAMAT

ADOUM BARKADEY

GOUKOUNI KOROM

ISSAKA ADDI

MAHAMAT ADOUM

HASSAN ABAKAR ELEFI

YOUSOUF DJIDDI

Fait à Moussoro, le 30 octobre 2021

Le Rapporteur général

Dr GUIRAYO JEREMIE